



Conseil Municipal : séance du 17 mai 2017

Compte Rendu du Registre des délibérations

L'an deux mille dix-sept le mercredi 17 mai, le Conseil Municipal de Varennes sur Loire s'est réuni à 20 heures 30 au nombre prescrit par la Loi, sur la convocation et sous la présidence de **Gilles TALLUAU, Maire**.

Conseillers	
En exercice :	19
Présents :	15
Pouvoirs :	3
Votants :	18
Absents :	4
Date de convocation	
11 mai 2017	

Étaient présents : Sylvie BELLANGER, Michel LAMAND, Christine JOUSSELIN, Adjoints

Yves MABILEAU, Christiane LANGE, Jean-luc JOULIN, Sophie GEGU, Eric JAMET, Valérie COULBARY, Julie PEARSON, Michel LECHAT, Martine NAYS, Brigitte SAINT-CAST, Ralph MILLERAND

Excusés : Alain LECHAT, donne pouvoir à Christine JOUSSELIN, François BERNARD donne pouvoir à Yves MABILEAU, Murielle CHAPU, donne pouvoir à Julie PEARSON, David CHEVALLIER.

Absent :

Secrétaire de séance : Michel LAMAND

Le compte rendu du 12 avril 2017 a été adopté à l'unanimité.

D20170517-01-SIVMContributionCommunes

Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple du Pays Allonnais Contributions annuelles communales au fonctionnement du Syndicat

Par délibération n° 2013-02 du 4 février 2013, le Comité Syndical avait décidé la mise en place d'une cotisation annuelle de chaque commune du Pays Allonnais en faveur du SIVM, d'un montant de 2 euros par habitant, basée sur la population municipale communiquée par l'INSEE, en vigueur au 1^{er} janvier de l'année, pour subvenir aux projets du Syndicat.

Cette contribution avait été approuvée par le Conseil Municipal par délibération n° 2013-018 du 27/02/2013.

Considérant les excédents constatés aux comptes de gestion et administratif 2016 dudit syndicat, le Comité Syndical a décidé, par délibération n° 2017-04-04 du 10 avril 2017 de réduire cette contribution au fonctionnement du Syndicat de 2.00 € à 1.00 € par habitant, basée sur la population municipale communiquée par l'INSEE, en vigueur au 1^{er} janvier de l'année.

Cette modification doit être soumise à chacun des conseils municipaux du Pays Allonnais.

Monsieur le Maire entendu en son exposé

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Conscient de la nécessité de maintenir une marge de manœuvre financière au Syndicat pour ses projets futurs d'investissement,

➤ Accepte cette réduction de la contribution annuelle de chaque commune du Pays Allonnais en faveur du SIVM, pour son fonctionnement, au montant de 1 euro par habitant à compter de l'exercice 2017. Cette contribution reste basée sur la population municipale communiquée par l'INSEE, en vigueur au 1^{er} janvier de l'année.

Monsieur le maire ajoute qu'il était d'avis de suspendre la contribution des communes au syndicat car il dispose de 80 000 euros en caisse. Cette somme a servi notamment à l'achat d'une station de peinture, qui est déjà en service sur certaines communes. L'acquisition d'un broyeur est à l'étude.

Monsieur le maire d'Allonnes a sollicité les communes du Pays Allonnais en vue de connaître les possibilités et les conditions de mise à disposition de leur salle pendant l'indisponibilité de sa salle des fêtes, en raison de travaux de rénovation dont la durée est estimée à un an. Monsieur le maire propose aux conseillers présents d'accorder la mise à disposition de la salle des loisirs à la commune d'Allonnes et à ses associations aux conditions suivantes : gratuité si la manifestation est gratuite et application du tarif réservé aux Varennais pour les manifestations donnant lieu à la perception d'un droit d'entrée. Il précise que la mise à disposition se fera

sous réserve de la disponibilité de la salle et que la priorité sera donnée aux associations de la commune de Varennes.

Sylvie BELLANGER fait remarquer que le problème essentiel sera de trouver des dates car la salle des loisirs est très souvent réservée.

D20170517-02-DocumentUniqueDdeSubvention

Demande de subvention auprès du Fonds National de Prévention pour la mise en œuvre d'une démarche pérenne de prévention des risques professionnels

La loi n° 2011-674 du 17 juillet 2011 a créé un Fonds National de Prévention (F.N.P.) des accidents du travail et des maladies professionnelles pour les fonctions publiques hospitalières et territoriales au sein de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales.

Le F.N.P, conformément aux orientations de son programme d'actions, a notamment pour mission de sensibiliser les employeurs publics au développement d'une culture de la prévention et d'encourager la mise en œuvre de démarches de prévention dans leurs services.

Dans le cadre du projet d'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels, la commune a sollicité l'assistance de la société Point Orgue Sécurité. Cette démarche de prévention vise à définir une organisation interne en santé et sécurité, à déployer l'évaluation des risques dans l'ensemble des services et à mettre en place des actions visant l'amélioration et la promotion de la santé et de la sécurité au travail.

L'aide financière demandée au F.N.P porte sur le temps mobilisé pour mettre en œuvre le projet. Il s'agit du temps mobilisé pour :

- constituer le dossier de demande de subvention ;
- identifier et évaluer les risques professionnels dans les services (en suivant une démarche participative) ;
- élaborer un programme d'actions de prévention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de solliciter une subvention auprès du F.N.P et autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec le Fonds National de Prévention.

Un marché d'un montant de 1 648,44 euros HT, soit 1 978,13 € TTC a été passé avec l'entreprise POINT ORGUE SECURITE pour la réalisation du document unique.

Seule la commune de Brain-sur-Allonnes dispose d'un document unique mais elle profite de la mutualisation, et de la remise de 5 % attribuée dans ce cadre, pour le réviser.

Marché des producteurs : Il aura lieu à Villebernier le vendredi 19 mai.

AGGLO : liste des projets retenus pour 2017 au titre des contrats de ruralité

Monsieur le Maire donne lecture du courrier, adressé par par monsieur le Président de la communauté d'agglomération Saumur Loire Développement, et listant, pour 2017, les dix projets retenus au titre des contrats de ruralité.

INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME : Le collège des maires a abordé le problème de l'instruction des autorisations d'urbanisme quant aux dépassements des délais, qui conduisent à des autorisations tacites. Sur Varennes, 100 % des dossiers de permis de construire sont tacites. Non seulement les pétitionnaires doivent attendre l'expiration du délai d'instruction pour savoir s'ils sont autorisés à construire, mais ils doivent, en plus, attendre les 2 mois supplémentaires pour le recours préfectoral, plus un troisième mois pour le retrait éventuel de l'arrêté en cas de déféré préfectoral. Arriver ainsi à 6 mois de délais d'instruction est inacceptable. Les villes de Saumur, Doué et Longué ne rencontrent pas ces problèmes car elles ont gardé leur propre service instructeur.

Sylvie BELLANGER fait un compte-rendu du groupe de travail « culture et associations ». Elle ajoute qu'une réunion de préparation de la fête du 9 septembre aura lieu le lundi 22 mai et qu'une exposition sur le pont sera visible à la mairie de Montsoreau du 13 juillet au 15 septembre 2017.

D20170517-03-SIEMLstatuts

APPROBATION DE LA REFORME STATUTAIRE DU SIEML

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5211-17,

Vu la délibération du Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire(SIEML) du 25 octobre 2016 approuvant la modification des statuts visant à élargir l'offre de compétences et services du Syndicat (jointe en annexe) ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du SIEML ;

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, Après en avoir délibéré,

DECIDE :

D'APPROUVER la réforme statutaire du SIEML conformément à sa délibération n° 59-2016 du 25 octobre 2016 ci-annexée.

Eclairage public : La mise en service du nouveau réseau souterrain a été fixée au 22 juin 2017. La phase de reprise des branchements se fera du 22 juin au 18 juillet 2017 et la dépose des réseaux aériens dès le lendemain.

M.S.P : Réception des travaux d'extension

Monsieur le Maire expose aux membres présents que les travaux d'extension de la M.S.P ont été réceptionnés le 18 avril 2017, avec des réserves pour les lots 7, 13 et 14 et sans réserve pour les lots 8 à 12.

Il ajoute qu'un marché d'un montant de 4 689,48 euros HT a été passé avec l'entreprise COMESSA pour la motorisation des portes d'entrée.

WC publics : Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France. En réponse, il l'a invité à venir sur place pour discuter du projet.

Cimetière : Un marché d'un montant de 1 699,58 euros HT, soit 2 039,50 € TTC a été passé avec l'entreprise LOGISTIC FUNERAIRE pour la réalisation de 10 caves-urnes.

Espaces Verts : acquisition de matériels de tonte

Un marché d'un montant de 12 900,00 euros HT, soit 15 480,00 € TTC a été passé avec l'entreprise JARDI CENTER pour l'acquisition d'un robot tondeuse.

Un marché d'un montant de 1 928,64 euros HT, soit 2 314,37 € TTC a été passé avec l'entreprise LANGE 2L pour la réalisation d'une plateforme de stationnement du robot tondeuse.

Un marché d'un montant de 1 448,96 euros HT, soit 1 738,75 € TTC a été passé avec l'entreprise PEARSON pour l'alimentation électrique de la plateforme de stationnement du robot tondeuse.

Un marché d'un montant de 649,60 euros HT, soit 779,52 € TTC a été passé avec l'entreprise LANGE 2L pour la fourniture et la pose d'un portillon pour la sécurisation de l'aire de stationnement du robot tondeuse.

Un marché d'un montant de 5 255,28 euros HT, soit 6 306,34 € TTC a été passé avec la sarl HUET 2M pour l'acquisition d'une tondeuse autoportée.

Subvention pour la plantation de haies : Le conseil départemental a attribué à la commune une subvention de 1 377,00 euros, représentant 50 % d'une dépense de 2 754,00 € au titre de la campagne 2016-2017.

L'agence de l'eau Loire Bretagne accompagne les collectivités qui s'engagent dans une démarche de réduction, voire d'arrêt, de l'usage de produits phytosanitaires. Il est désormais interdit aux personnes publiques d'utiliser des produits phytopharmaceutiques pour l'entretien des espaces verts, des forêts ou des promenades accessibles ou ouverts au public et relevant de leur domaine public ou privé. Un plan de désherbage est actuellement en cours de réalisation.

Le dispositif d'aide de l'agence de l'eau, pour l'achat de matériel alternatif au désherbage chimique, a été reconduit jusqu'au 30 juin 2017. Il est destiné aux communes ayant réalisé une étude justifiant l'investissement. Après cette date, l'agence ne pourra plus apporter d'aide.

[D20170517-04-MatérielDésherbageDdeSubvention](#)

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACHAT DE MATERIEL
ALTERNATIF AU DESHERBAGE CHIMIQUE**

Vu la loi du 6 février 2014 visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires,
Vu l'article L253-7 du code rural et de la pêche maritime,
Vu la décision du conseil d'administration de l'Agence de l'eau de prolonger son dispositif d'aide aux communes jusqu'au 30 juin 2017,

Monsieur le Maire expose que suite à l'interdiction faite aux personnes publiques d'utiliser ou de faire utiliser des produits phytopharmaceutiques pour l'entretien des espaces verts, des forêts ou des promenades accessibles ou ouverts au public, l'acquisition d'un matériel de désherbage à chaleur pulsée et dont le coût prévisionnel s'élève à 2 290,00 € HT soit 2 748,00 € TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total : 2 290,00 €

Subvention (60 %) : 1 374,00 €

Autofinancement communal : 916,00 €

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant : acquisition dès l'accord de la subvention

Le projet sera entièrement réalisé pendant le 3^e trimestre de l'année en cours.

Monsieur le Maire précise que le dossier de demande de subvention comportera les éléments suivants :

1. La présente délibération du conseil municipal autorisant le maire à mener l'opération
2. L'imprimé de demande d'aide financière
3. Mémoire technique explicatif et justificatif du projet ou étude préalable (contexte, objectif, exposé de la problématique rencontrée, descriptif détaillé du projet...)
4. Estimatif détaillé du projet (devis)
5. Attestation sur l'honneur qu'il ne s'agit pas d'un renouvellement de matériel ou d'équipement.
6. Plan de désherbage réalisé précisant le(s) matériel(s) adapté(s)
- 7- IBAN ou relevé d'identité bancaire (format européen)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'arrêter le projet d'acquisition d'un matériel de désherbage à chaleur pulsée pour un montant de 2 290,00 € HT soit 2 748,00 € TTC,
- d'adopter le plan de financement exposé ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

D20170517-05-IndemnitéTresorierGiseleKapfer

INDEMNITE DU COMPTABLE DU TRESOR

Monsieur le Maire rappelle qu'une indemnité de conseil est allouée aux Comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveurs des Communes et Etablissements Publics Locaux.

L'indemnité est calculée suivant un tarif appliqué à la moyenne des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre, et afférentes aux trois dernières années.

Le Conseil décide d'attribuer à **Madame KAPFER Gisèle**, Trésorière municipale de Saumur à compter du 1^{er} janvier 2017, le taux maximum de l'indemnité de Conseil, prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et du décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 **et ce, pour toute la durée du mandat.**

Terrain Multisports : Un dossier de demande de subvention a été envoyé à la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale pour la création d'un terrain multisport.

Commission urbanisme : le jeudi 27 avril, une présentation de l'esquisse d'aménagement du lotissement de l'Ouche Maréchal a été faite par le cabinet « Onillon/Duret » et l'agence « Urbanism et paysage ». Trente-deux logements sont envisagés avec un système d'eaux pluviales gravitaire. L'ensemble des conseillers sera invité à une réunion de travail un soir à 18h30 pour étudier le dossier du lotissement et faire des propositions.

Une proposition d'aménagement de l'entrée nord du bourg « Rue de la Morelle et ZA » a également été présentée. Les travaux étant situés hors agglomération, un courrier de demande de prise en charge par le Département a été adressé à M. Guy BERTIN, conseiller départemental du canton de Longué. Lors de cette réunion, monsieur le maire en a profité pour renouveler la demande de déplacement du panneau d'entrée de l'agglomération.

Toiture de la salle des sports : Les marchés ont été attribués pour un montant total de 165 985,45 euros HT, soit 199 182,54 euros TTC. La commune percevra 36 750 euros au titre de la DETR 2016 et 7 350 euros au titre des TDIL 2016. La salle sera fermée pendant la durée des travaux du 12 juin au 28 juillet 2017.

D20170517-06-AdhesionAMR49

ADHESION
ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX
DU MAINE ET LOIRE (AMR49)

Monsieur le maire expose aux membres du conseil municipal qu'il serait souhaitable d'adhérer à l'Association des Maires Ruraux de France. Cette association a pour objet de défendre la liberté municipale ainsi que de faire prendre en considération par les pouvoirs publics les problèmes spécifiques des communes rurales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

➤ décide d'adhérer dès 2017 à l'Association des Maires Ruraux du Maine-et-Loire pour un montant de 150 € détaillé comme suit :

- Adhésion départementale obligatoire de (1000 à 1999 habitants) : 75 €
- Adhésion nationale obligatoire : 75 €

- 30^{ème} anniversaire du club « la joie de vivre » : Pour ses 30 ans, le club sollicite la mise à disposition gratuite de la salle des loisirs pour son déjeuner-animation du vendredi 8 septembre 2017. La demande est acceptée.

- Permanence du bureau de vote pour les élections législatives des 11 et 18 juin 2017.

Monsieur le maire propose d'accepter, comme d'habitude, les demandes de mise à disposition de salles pour les réunions électorales dans le cadre des élections législatives.

- Une réunion publique aura lieu à la salle des loisirs le mardi 13 juin 2017 à 19 heures. L'agence TALPA présentera l'avant-projet d'aménagement du centre-bourg/Chavigny.

- Monsieur le maire informe les conseillers présents qu'il a refusé une demande de raccordement au réseau électrique pour un terrain situé « rue de la Motte ».

- Monsieur Lionel LABORIE, inspecteur à la Direction Départementale de la Protection des Populations, a effectué un contrôle au restaurant scolaire le 12 mai 2017.

- L'abbé Bertrand a informé monsieur le maire que le sol de l'allée centrale de l'église va pouvoir être refait grâce à un généreux donateur, qu'il remercie ainsi que les bénévoles de la paroisse Ste Thérèse qui œuvrent au bon entretien de l'église.

- La caisse de l'école et la commune financeront chacune, à hauteur de 176,50 euros TTC, 200 cahiers de liaison qui seront remis aux élèves à la rentrée 2017-2017.

- Pour remédier au problème des pigeons qui nichent au-dessus de la boucherie, les agents communaux utiliseront la nacelle pour obstruer la petite fenêtre par laquelle ils entrent.

- Jean-Luc JOULIN rapporte que lors de la réunion sur le plan de gestion du Val d'Authion et au cours de la visite faite sur le terrain, les participants ont porté un regard positif sur les aménagements réalisés sur le canal de l'Echeneau.

- Brigitte SAINT-CAST signale des pierres abimées au niveau du soubassement du centre culturel.

- Monsieur le maire remercie Eric JAMET, François BERNARD et Yves GUILBAULT pour le travail réalisé sur le plan de désherbage.

- Christine JOUSSELIN confirme que le PEDT est à refaire, même si les TAP sont supprimés. Monsieur le maire craint que le délai ne soit trop court d'ici la rentrée de septembre pour consulter l'équipe pédagogique et les parents d'élèves. Sylvie BELLANGER précise que selon le décret prévu le choix sera laissé aux

communes de maintenir ou pas les TAP. Mais qu'il y a un risque qu'il n'y ait plus d'aide de l'Etat (fonds d'amorçage).

- Michel LAMAND informe que les réunions de chantier pour les travaux de couverture de la salle de sports ont lieu le lundi à 14h30. Il ajoute que des tests d'étanchéité seront effectués les samedis 24 juin et 1^{er} juillet à l'école et que l'accès aux bâtiments sera strictement interdit à quiconque ces jours-là.

- Sylvie BELLANGER : le bulletin sera disponible le lundi 22 mai après-midi et sera distribué dans la semaine.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le mercredi 21 juin 2017 à 20h30.

La séance est levée à 22h50.

G. Talluau	S. Bellanger	M. Lamand	A. Lechat	C. Jouselin	F. Bernard
Y. Mabileau	C. Langé	Jl. Joulin	S. Gégou	E. Jamet	V. Coulbary
M. Chapu	J. Pearson	M. Lechat	M. Nays	B. Saint-Cast	R. Millerand
D. Chevallier					